

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SUPER U - LA FERTE SAINT AUBIN sur la commune principale de l'AIOT RUE DU GENERAL LECLERC 45240 LA FERTE ST AUBIN.

La référence de votre dossier est A-3-NY19HSP39 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/09/2023 à 15h39 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **53011004800010**

Organisme : **IC3S**

Fonction : **EMPLOYÉ**

Personne morale

N° SIRET **81868151200039**

Raison sociale **FERTIS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

ROUTE LA FERTE-SAINT-AUBIN

45240 LA FERTE ST AUBIN

Signataire

Qualité : **PRESIDENT**

Référent

Fonction : **EMPLOYÉ**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SUPER U - LA FERTE SAINT AUBIN**

Description des activités :

La future station-service 24/24 sera constituée de 4 pistes VL recouverte d'un auvent et d'une piste PL avec dépotage. Aire de distribution VL : La distribution des carburants se fera avec 2 volucompteurs 4C/8P soit 4 pistes. Chaque ilot sera équipé de 2 rampes à incendie avec extinction automatique. Aire de distribution PL et dépotage : La distribution du carburant se fera avec un volucompteur 1C/1P (GO) avec 1 satellite. Le dépotage sera implanté sur la même piste. Les deux ilots seront équipés d'une rampe à incendie avec extinction automatique. Deux citernes de 100 m3, double enveloppe et détection de fuite, serviront au stockage des carburants.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

RUE DU GENERAL LECLERC

45240 LA FERTE ST AUBIN

X : 619122

Y : 6736512

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1435	1435-2	Stations service	Volume annuel distribué 5460 m3	DC	<p>GO : 3600 m3 SP95E10 : 1100 m3 SP98 : 460 m3 E85 : 300 m3 Soit un total de 5460 m3 donc sous le régime de la déclaration.</p> <p>GO : 100 m3 SP95E10 : 50 m3 SP98 : 20 m3 E85 : 20 m3 GO : 100 x 0.845 = 84.50 tonnes SP95E10 + SP98 : 70 x 0.755 = 52.85 tonnes E85 : 20 x 0.785 = 15.70 tonnes Soit un total de 68.55 tonnes pour le SP95E10, SP98 et E85 donc sous le</p>
4734	4734-1-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	Quantité totale susceptible d'être présente 68.55 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation : En exploitation normale, l'installation ne produit pas de déchets. Des poubelles seront installées sur les ilots de distribution. Selon la nature des déchets et résidus, ils sont évacués : - Soit par une société agréée puis détruits par un centre agréé pour les résidus - Soit suivant les filières classiques d'ordures pour les déchets.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **BACHE INCENDIE AVEC 2 PRISES**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

1 Système d'interphonie Bac avec couvercle pour produit absorbant (sable) de 100 litres avec 1 pelle Couverture anti-feu 6 rampes (VL et PL) pour le système automatique avec une commande manuelle 1 Bonbonne incendie de 100kg 1 Bonbonne incendie de 50kg Zone local technique : Extincteur homologué 233B de 6kg Extincteur homologué CO² de 2kg Couverture anti-feu Plan des locaux et plan de l'installation avec les zones dangereuses Panneau d'affichage indiquant les numéros d'urgences

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)